



Association Gabonaise pour les Nations Unies
United Nations Association of Gabon

Projet : « Assimilation et vulgarisation des éléments du plan d'action FLEGT par la société civile gabonaise, pour sa participation qualitative aux travaux de négociation et de mise en œuvre de l'APV »

Sensibilisation, information, échange, collecte des contributions et formation des populations sur les APV/FLEGT, dans le bassin forestier de l'estuaire du Gabon

RAPPORT : de l'atelier conjoint relative à informer les populations du département de l'estuaire de l'avancées des négociations APV/ FLEGT ; Recueillir leurs observations et contributions sur les aspects liés à la grille de légalité et la construction du SVL (COCOBACH)

Rapport produit par

Hubert Aimé KOUMBA (Chef de Projet, AGNU/ESF)

© juillet 2012



Association Gabonaise pour les Nations Unies
United Nations Association of Gabon

Sensibilisation, information et formation des populations sur les APV/FLEGT, dans le bassin forestier de l'Estuaire du Gabon

PROJET: « Assimilation et vulgarisation des éléments du plan d'action FLEGT par la société civile gabonaise, pour sa participation qualitative aux travaux de négociation et de mise en œuvre de l'APV »



RAPPORT : de l'atelier conjoint relative à informer les populations du département de la NOYA de l'avancées des négociations APV/ FLEGT ; Recueillir leurs observations et contributions sur les aspects liés à la grille de légalité et la construction du SVL (COCOBEACH)

COCOBEACH, le 07 Avril 2012

TABLE DES MATIERES

GENERALITES.....	
Introduction.....	
Objectifs Global.....	
Objectifs spécifiques.....	
Méthodologie.....	
DEROULEMENT DE L'ATELIER.....	
Mise en route de l'atelier.....	
Mots de bienvenue et d'ouverture des travaux.....	
Présentation des différents participants et déclinaison de l'ordre du jour.....	
Restitution des travaux des différents collèges et commissions techniques sur les APV/FLEGT.....	
Restitution des travaux en session technique	
Réactions et contributions de l'assemblée.....	
L'OI, outil important de l'APV/FLEGT.....	
PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION.....	
Principales recommandations.....	
Conclusion.....	
Annexes.....	
Discours du président d'AGNU.....	
Discours de Monsieur le Préfet du département de la Noya.....	
Liste de présence.....	

RAPPORT : de l'atelier conjoint relative à informer les populations du département de la NOYA, de l'avancées des négociations APV/ FLEGT ; Recueillir leurs observations et contributions sur les aspects liés à la grille de légalité et la construction du SVL

(cocobeach)

PREMIERE PARTIE

GENERALITES

I- INTRODUCTION

La problématique de la gouvernance des ressources naturelles s'est accrue de plus en plus au cours de notre siècle à travers notamment la cohabitation sur des terres communes de plusieurs acteurs aux objectifs et intérêts pas toujours convergents. En effet tandis que les uns s'approprient l'espace forestier pour des besoins économiques, d'autres la considèrent avant tout comme leur principal habitat, le lieu où ils prélèvent les éléments nécessaires à leur survie.

Au Gabon, notamment dans le bassin forestier de l'estuaire, qui a subi plusieurs passes de coupes d'arbres, l'annonce des négociations APV/FLEGT devait susciter d'avantage ce débat en posant clairement la question de la conciliation des droits des communautés aux besoins d'exploitation des ressources naturelles par des sociétés forestières.

Eu égard à ce qui précède, l'union Européenne a souhaité avoir les contributions de la société civile gabonaise, et particulièrement, celle qui sont adossées aux massifs forestiers. Celle-ci prévoit à travers plusieurs discussions, formations et informations, des mécanismes de Participation des communautés à la discussion sur la gestion de ces espaces. Il s'agit notamment de :

- l'information sur les APV/FLEGT ;
- des avancées dans les discussions entre les collèges et l'union Européenne ;
- La vulgarisation des lois et code forestier ;
- les droits d'usages coutumiers (Article 14 Code Forestier);
- Les forêts communautaires (Article 156 Code Forestier) ;
- La contribution des exploitants forestiers à la réalisation des œuvres sociales dans les villages (Article 251 Code Forestier) ;

Toujours dans cette perspective, il a été initié par l'Etat le Programme Sectoriel Forêt Environnement, dont l'un des nombreux mérites a été non seulement de prévoir la participation des communautés dans la gestion des ressources forestières mais également de doter le Gabon d'un Plan de Développement de Peuples Autochtones.

C'est dans le cadre de ces différents projets qu'en date du 07 Avril 2012, il a été Organisé à Cocobeach entre les groupes cibles du projet un atelier portant l'information des populations du département de l'estuaire de l'avancées des négociations APV/ FLEGT ; Recueillir leurs observations et contributions sur les aspects liés à la grille de légalité la construction du SVL et l'observation indépendante.

Outre la restitution des travaux du comité technique de coordination et les sessions techniques, l'atelier de Cocobeach a servi de cadre d'échange entre les participants qui ont ainsi amorcé un dialogue franc et ont à cet effet décidé à l'unanimité de la nécessité D'adopter un nouveau mode de gestion des ressources qui tienne compte des intérêts des parties en présence. Non sans rappeler les manquements actuels, cet atelier multi -acteurs a permis de déboucher sur une recommandation capitale des communautés : « Nous souhaitons que les informations, liées à la suite des discussions nous parviennent toujours a temps » Tout en reprenant la synthèse des travaux et les recommandations qui en sont issues, le présent rapport reviendra sur la démarche employée et les objectifs poursuivis dans le cadre de ces échanges.

II- OBJECTIFS GLOBAL

A travers l'organisation et la facilitation de cette rencontre multi -acteurs, Il agit pour L'AGNU de contribuer et faciliter à la mise en place d'un cadre d'information et de formation ,sur les nouvelles approches de gestion concertée des forêts, qui tienne compte des droits des communautés locales et autochtones vivant dans le massif forestier du département de la NOYA.

III- OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

De façon spécifique, cet atelier visait les objectifs ci-dessus :

- *Procéder à une restitution des travaux des collègues et des sessions techniques, impliqués dans les APV /FLEGT*
- *Faciliter le dialogue entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des forêts de la NOYA sur le système actuel de gestion des ressources naturelles et les changements en perspective;*
- *informer sur la prise en compte des droits des communautés dans les processus locaux de gestion des forêts;*
- *Permettre aux parties prenantes d'échanger sur les contributions et commentaires qu'ils veulent apporter aux discussions en cours dans les sessions techniques, entre le Gabon et l'Union Européenne.*

IV- MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de cet atelier, nous avons fait usage d'une double approche de travail. La première a consisté à réunir autour d'une table tous les acteurs concernés par la gestion des forêts, ceci afin de susciter les débats, le président de l'AGNU à présenter son organisation et le mandat d'informer les populations de l'estuaire, dans le cadre des APV/FLEGT. Cette présentation a été complétée par les présentations de l'équipe du projet portant également sur ces différents résultats attendus.

La seconde approche quant à elle a consisté à faire un certain nombre de présentations sur les avancées des négociations. Il est également important de rappeler qu'afin de rendre les travaux interactifs, les différentes présentations étaient suivies des moments de questions-réponses, des commentaires et différentes contributions des parties prenantes.

DEUXIEME PARTIE

DEROULEMENT DE L'ATELIER

I- MISE EN ROUTE DE L'ATELIER

Comme il est de coutume en pareille circonstance, la mise en route de cet atelier du vendredi 07 Avril 2012 devait se faire à travers différentes allocutions prévues à cet effet, la présentation des participants et la déclinaison du programme de la journée.

I-A) MOTS DE BIENVENUE ET D'OUVERTURE DES TRAVAUX

Concernant les discours introductifs, les différents participants ont eu droit aux allocutions de Monsieur le préfet du départemental de la NOYA et de Monsieur Hubert Aimé KOUMBA, président de l'AGNU.

La synthèse de ces discours (voir en Annexes) est délivrée ci-après :

I-B) MOT DE BIENVENUE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'AGNU

Tout en remerciant les différents participants pour leur présence à cet atelier multi -acteurs, Monsieur Hubert Aimé KOUMBA ne manquera pas de revenir sur le début des activités de l'AGNU dans la ville de COCOBEACH et ceci à travers le projet portant sur la mise en place de l'antenne de COCOBEAH. Poursuivant son propos sur les missions de la structure dont il a la charge et au-delà de la présentation des objectifs du projet concernés dont la finalité à terme est la meilleure gestion de nos ressources naturelles à travers la reconnaissance des droits des communautés locales dans la gestion et le contrôle des ressources forestières le Coordonnateur des Programmes de l'AGNU s'appesantira d'avantage sur le but visé par l'AGNU qui au travers du présent atelier ambitionne de contribuer à sa manière à la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée des ressources de la forêt. Pour lui, cette contribution repose en grande partie sur les approches de contribution à la nouvelle grille de légalité de l'activité du commerce de bois en république Gabonaise.

De ce discours, l'on retiendra également une invitation aux gouvernants à se munir d'informations fiables pour une bonne gouvernance forestière et écologique dans notre pays. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il insistera sur tout l'intérêt qu'il y a à valoriser la Concertation menée sur le terrain par l'AGNU. Il insistera également sur la nécessité d'une concertation et d'une collaboration franche, entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des forêts gabonaises.

En guise de conclusion, Monsieur Hubert Aimé KOUMBA a encouragé les uns et les autres à engager un débat ouvert, à partager leurs différentes expériences et à adopter des positions conciliantes afin de parvenir aux termes des travaux à des propositions qui permettront effectivement d'améliorer le système actuel de gestion des ressources forestières dans le périmètre du département de la NOYA.

I-C) DISCOURS D'OUVERTURE DES TRAVAUX DE MONSIEUR LE PREFET DU DEPARTEMENTAL DE LA NOYA

De ce discours ; on peut retenir les messages clés suivants :

- *L'adhésion du gouvernement aux projets d'information et de sensibilisation sur les APV/FLEGT ;*
- *La volonté du gouvernement de gérer durablement les forêts qui constituent le milieu d'habitat et la mamelle nourricières des populations Locales et Autochtones;*
- *L'Encouragement de la collaboration entre le secteur privé et le secteur public à travers un type de partenariat qui met en action les organisations non gouvernementales, l'administration publique ;*
- *Le rôle important que doivent jouer les populations locales et les ONG dans la prise des décisions en matière de gestion des ressources naturelles;*
- *L'encouragement de toutes les parties prenantes à s'impliquer dans la réflexion concernant la nécessité de la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée de ressources forestières dans le département de la NOYA.*

II- PRESENTATION DES DIFFERENTS PARTICIPANTS ET DECLINAISON DE L'ORDRE DU JOUR

La suite des activités devait se poursuivre avec respectivement la présentation des Participants et la déclinaison du programme de l'atelier.

Concernant la présentation des participants, il faut préciser qu'elle a eu pour finalités non seulement de permettre que les personnes en présence fassent connaissance, mais elle a aussi permis que des barrières soient brisées notamment entre les autorités administratives et les participants non habitués à les côtoyer au quotidien et à prendre la parole en publique. Cette présentation devait également permettre de constater que la quasi-totalité des groupes cibles avait répondu présent. On notait en effet la présence des autorités administratives locales (Secrétaire Général du conseil départemental, Le préfet, le premier adjoint au Maire de la commune de COCOBEACH, Président du Conseil Départemental, les secrétaires généraux de la mairie, de la préfecture et du conseil départemental), des autorités traditionnelles (chefs de villages, des quartiers et chef de cantons), les responsables des services, les représentants des ONG nationales (Brainforest, , ESF, AGNU, ASS CP, association la bonne équipe) et des représentants des communautés locales et autochtones. Toutefois, il est à remarquer la grande absence des représentants des travailleurs des sociétés d'exploitation forestière de la région.

La présentation du programme quant à lui avait pour objectif de permettre que des Personnes ne l'ayant pas en leur possession en prennent connaissance. Cette présentation devait également permettre que le programme proposée soit ajustée en vue de satisfaire les attentes et de son adoption par toute l'assemblée.

Les différents discours de bienvenue et d'ouverture ayant été lu, les participants ayant

fait connaissance, le programme de travail ayant été définitivement arrêté, l'atelier de COCOBEACH devait se poursuivre avec la restitution des travaux des différents collèges et commissions techniques des APV /FLEGT.

III-RESTITUTION DES TRAVAUX DES DIFFERENTS COLLEGES ET COMMISSIONS TECHNIQUES SUR LES APV/ FLEGT

III-A) RESTITUTION DES TRAVAUX DES SESSIONS TECHNIQUES

La présentation était axée sur les avancées des commissions techniques. Il s'agit de :

- La définition des APV et FLEGT ;
- La lettre d'intention envoyée à l'union européenne et le début des négociations ;
- La définition de la légalité ;
- La couverture produit ;
- La construction de la grille de l'égalité ;
- Les articles du code forestier intéressants particulièrement les populations rurales ;
- La construction du SVL.

III-B) REACTIONS ET CONTRIBUTIONS DE L'ASSEMBLEE

L'une des premières réactions a concerné la contribution des sociétés forestières installées dans le département et l'absence des obligations qui sont dues aux populations. En effet, ils sont nombreux les membres des communautés qui tout en faisant remarquer l'absence de ces retombées, ont voulu savoir pourquoi celle-ci ne contribuait pas à la réalisation des projets de développement dans leurs villages. En guise de réponse à cette préoccupation, Monsieur le préfet du Département partagera avec l'assemblée les différentes démarches entreprises auprès des sociétés. Ainsi, il dira que ces sociétés sont tout à fait conscientes des obligations. Poursuivant son propos, il fera ainsi la révélation selon laquelle non seulement la société promet de contribuer en termes de microprojets, mais aussi en termes de recrutement de la main d'œuvre locale.

Concernant la grille de légalité, les participants ont émis l'inquiétude de voir un aussi grand nombre de règles mis en œuvre et comment les faire respecter. Nous avons fait savoir aux participants que ces règles sont déjà en vigueur dans le domaine forestier.

La dernière interrogation fut sur la couverture produit, que certains n'ont pas perçus exhaustifs. Il a été noté que les produits déjà inscrits dans la négociation, étaient des produits bois que l'on pouvait tracer facilement.

III-C) L'OBSERVATION INDEPENDANTE DES FORETS, OUTIL IMPORTANT DE L'APV/FLEGT

Cet outil étant un des éléments central de l'auditeur indépendant des forêts, nous avons tenu à informer les populations sur cet approche et la possibilité que certains d'entre eux soit des acteurs dans cet activité. L'OI s'intéresse particulièrement de :

- L'aperçu général de la gestion forestière dans une zone donnée ;

- Vérifier que population sont au courant des activités d'exploitation dans la localité
- Savoir si la population a connaissance du cahier de charges ;
- Savoir quelles obligations ont été remplies ou pas ;
- La population est –elle satisfaite ;
- Les relations des sociétés avec les populations ;
- Les structures syndicales et représentants du personnel
- etc

IV- PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Concernant les recommandations, il est important de préciser que celles-ci ont été formulées en tenant compte des spécificités, c'est-à-dire du rôle et des responsabilités de chaque catégorie d'acteurs.

A- L'ADMINISTRATION ET AUX SERVICES TECHNIQUES LOCAUX DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Il sera formulé les recommandations suivantes :

- *Faciliter dans la mesure du possible le travail des organisations de la société civile sur le terrain ;*
- *Se déployer d'avantage sur le terrain afin non seulement d'informer les Communautés mais aussi afin de nouer une véritable relation de collaboration avec ces dernières qui sont désormais reconnues tant d'un point de vue légal que d'un point de vue pratique comme des acteurs incontournables de la gestion durable de nos ressources forestières ;*
- *Le partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation forestière.*

B- AUX SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE

- *Concernant les sociétés les communautés en particulier ont recommandé :*
- *l'organisation et la participation aux réunions locales concernant la gestion des ressources forestière ;*
- *Le développement une politique d'emploi intégrant le recrutement de la main d'œuvre locale ;*
- *Toujours en rapport avec l'emploi et l'utilisation des déchets de bois, les Communautés ont souhaité qu'une bonne partie leur soit octroyer pour le bois de chauffage;*
- *Les communautés ont également souhaité que les sociétés se mettent en conformité avec l'article 251 du Code Forestier qui parle de la contribution par l'exploitant forestier à la réalisation des œuvres sociales dans les villages.*

C- AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

– Les communautés ont souhaité que celles-ci tiennent compte de leur présence et de leur participation dans la mise en œuvre des différentes phases du programme.

– *Les communautés ont également souhaité qu’une collaboration permanente s’accroisse entre elles.*

D- AUX ORGANISATIONS, AGNU ET BRAINFOREST

Tout en les encourageant pour le travail mené par ces structures non seulement pour documenter des données concernant les APV/FLEGT par les communautés mais aussi pour la tenue de cette rencontre multi -acteurs, les recommandations ci-après leurs seront faites :

– *Développer avec les communautés des modèles de protocole d’entente qui seront validés par l’administration ;*

– *Faciliter la mise en place du comité de suivi des résolutions de l’atelier ;*

– *Continuer avec l’information des communautés sur leurs droits et intérêts dans la gestion des ressources forestières ;*

– *Maintenir la dynamique de travail initié dans la région autour de la question de gestion des ressources forestières.*

V- CONCLUSION

Comme on peut le constater, l’atelier de COCOBEACH a servi de cadre de présentation du travail des négociations des APV/FLEGT. De même, tout en mettant en exergue les éléments limitatifs de la pleine participation des communautés aux processus de gestion des forêts, cet atelier a permis aux uns et aux autres de s’expliquer et d’identifier clairement les problèmes et les différentes solutions à adopter en vue de la résolution de ceux-ci.

Deuxième rencontre de ce genre à se tenir dans le Département de la NOYA, l’atelier multi -acteurs de COCOBEACH a également permis de développer une dynamique autour de la contribution des communautés du massif forestier de la NOYA.

Désormais, il appartient aux uns et autres de capitaliser cette expérience pilote à travers la mise en œuvre effective des différentes résolutions prises, ceci afin de relever les challenges actuels. En effet, la réussite du processus en cours dépend en grande partie de la volonté que les parties prenantes dans les discussions des APV/FLEGT, mettront dans la réalisation des recommandations formulées.

ANNEXES

MOT DE BIENVENUE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'AGNU LE 07 AVRIL 2012 (COCOBEACH)

Monsieur le préfet du département de la NOYA ;

Monsieur président du conseil départemental de la NOYA ;

Monsieur le maire adjoint de la ville de COCOBEACH ;

Messieurs les secrétaires généraux, de la préfecture, de la mairie et du conseil départemental du département de la NOYA ;

Mesdames et messieurs, membres des OSC ;

Distingués invités, mesdames et messieurs,

L'honneur m'échoie en ma qualité d'hôte de cette atelier, de prendre la parole en premier, au moment où s'ouvre un nouvelle atelier d'information et de formation sur les APV/ FLEGT et sur l'Observation Indépendante. Je veux remercier tous les participants pour leur présence à cet atelier multi –acteurs.

Nous avons depuis quelques mois mis en place d'une antenne De l'AGNU dans le département de la NOYA, par le démarrage d'un projet de plantation de vergé, pour des activités de promotion de plantation d'arbres.

En effet notre ONG a pour objectif, la promotion des activités visant la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement et des peuples autochtones, par des projets concrets dont la finalité à terme est la meilleure gestion de nos ressources naturelles à travers la reconnaissance des droits des communautés locales dans la gestion et le contrôle des ressources forestières.

Je veux aussi m'appesantir sur le but visé par l'AGNU qui au travers le présent atelier ambitionne de contribuer à sa manière à la mise en œuvre d'un cadre de gestion concertée des ressources des forêts. Pour moi, cette contribution repose en grande partie sur les approches de contribution à la nouvelle grille de légalité de l'activité du commerce de bois en république gabonaise.

Monsieur le préfet du département de la NOYA ;

Monsieur président du conseil départemental de la NOYA ;

Monsieur le maire adjoint de la ville de COCOBEACH ;

Messieurs les secrétaires généraux, de la préfecture, de la mairie et du conseil départemental du département de la NOYA ;

J'invite les autorités de notre pays, à se munir d'informations fiables pour une bonne gouvernance forestière et écologique. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'insiste sur tout l'intérêt qu'il y a à valoriser la Concertation menée sur le terrain par notre ONG.

Je voudrais enfin attirer votre attention sur la nécessité d'une concertation et d'une collaboration franche, entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des forêts du département.

En conclusion de mon propos, je voudrais encouragé les uns et les autres à engager un débat ouvert, à partager leurs différentes expériences et à adopter des positions conciliantes afin de parvenir aux termes des travaux à des propositions qui permettront effectivement d'améliorer le système actuel de gestion des ressources forestières dans le périmètre du département du département de la NOYA et une contribution honorable à la poursuite des négociations.

Je vous remercie, pour votre aimable attention.

DISCOURS DE MONSIEUR LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA NOYA

Allocution de monsieur le Préfet du département de la NOYA

Le 07 AVRIL 2012 (COCOBEBACH)

Monsieur le président du conseil départemental de la NOYA

Monsieur le Maire adjoint de la commune de Cocobeach

Messieurs les secrétaires généraux, de la préfecture, de la mairie et du conseil départemental

Messieurs les commandants de brigades de gendarmerie et police des frontières,

Mesdames et messieurs, membres de la société civile,

Distingués invités mesdames et messieurs.

L'honneur m'échoie en ma qualité de première autorité du département, de souhaiter la bienvenue à nos hôtes et nos participants à cet atelier.

Les assises de ce matin s'inscrivent dans une logique participative des populations à la gestion concertée des forêts. Certains d'entre nous ont eu l'occasion il y a quelque temps d'avoir la primeur, en terme d'information dans les APV/ FLEGT.

Cet atelier est donc un autre moment d'information et de formation pour chaque participant.

De plus le processus ayant connu d'énormes avancées, nous aurons certainement le rapport du chemin parcouru.

Nos contributions sont sans aucun doute attendues, dans les recommandations du présent atelier.

Je salue les ONG qui prennent le temps d'informer non seulement les populations, mais aussi les membres de l'administration.

Votre attention et vos contributions sont donc particulièrement sollicitées pendant cette journée.

Je souhaite plein succès à nos travaux

Je vous remercie

LISTE DE PRESENCE



Association Gabonaise pour les Nations Unies United Nations Association of Gabon

Street Address:
2eme Etage Immeuble Centr'Affaires
Nombakélé

Postal Address: BP.19308 Libreville / Gabon
Téléphone: (+241) 07 759 267 / 06 194 431
Email: anugabon@gmail.com

TITRE:

Lieu: LEGO BEACH Date: 07 AVRIL 2012

Num.	Noms et Prénoms	Organisations	Contacts	Email	Visa
01	Richelieu ZUE OERME	Point focal FLEGI/APV Société civile / Gabon / Broussard	07 05 22 40	richelieu@guinal.com	
2	MBA NGUEMA Jean Leon	Notable Village Broussard			
3	EKOUHGE Florentin	Chef. Tantei HANGA	07 40 18 83	Retraité	
4	EDOUARD NKOGHE OBAHE	Chef de quartier ABA	07 42 04 99		
5	NTUTUME NDONG RAYMOND	Notable (milembie)	04 43 92 95		
6	NZE ENGONE Simon	NOTABLE Ouerien (Nimba)	04 52 66 60		
7	EBE NZE Simon Pierre	Notable (ASS. Femme Equipe)	07 22 40 60 / 06 19 81 10		
8	MBA NGUEMA Jean Leon	Notable	07 67 24 06		
9	ESSONE ABOO François	Retraité des ExF.	07 03 64 68		
10	MOUEMBA MONDO RAUL	Inspecteur (B2)	07 25 32 11		

(2)



Association Gabonaise pour les Nations Unies United Nations Association of Gabon

Street Address:
2eme Etage Immeuble Centr'Afaires
Nombakélé

Postal Address: BP.19308 Libreville / Gabon
Téléphone: (+241) 07 759 267 / 06 194 431
Email: anugabon@gmail.com

TITRE:

Lieu: COCOBÉACH Date: 07 AVRIL 2012

Num.	Noms et Prénoms	Organisations	Contacts	Email	Visa
1	MEYO MENKOGHE Raphaël	C.D.N	07.44.26.16		
2	ACHENZE ANNIE		07-07-57-56		
3	EFOUNTAHE Jean-M. Javriche	Notable	07-91-45-10		
4	Oyane Eyeghe Cecile	Notable	07-02-96-81		
5	Seboth MAGANGA	Brigade des Pêches	07.88.31.00	mykeseboth@yahoo.fr	
6	Obame Sébastien	C.D.N	07-34-60-27		
7	Hubert Aimé KOUNBA	AGNU	07759267	hubertaimékounba@gmail.com	
8	MEYE OBIANG Olivier	Chef de Projet DE-FLEET Brainerfest	0785-2781	olivier.meye@gmail.com	
9	MBOLIMBA Koumba	Commissaire	07-99-28-50		
10	Obama Diédo S				

KOUNBA-MBOLIMBA-AIMEE-L

JEAN CLAUDE OBIANG NTOATOUNE

Vice PR C.D.N

07.66.86.30
06.83.97.83